



Le Tambour Grenadois  
14 rue René Vielle  
40270 Grenade sur l'Adour  
Association déclarée  
Sous le n° W402003742  
Dépôt légal BNF  
31/03/2014  
ISSN 2273-2721  
Directeur de publication  
Fernand Martinez  
Rédactrice en chef  
Ann Cordonnier

# Le Tambour



Collection Tambour©montage photos – Ann Cordonnier



**ZA Guillaumet... C'est parti sur de bonnes bases !**

## Editorial –

La dernière séance du Conseil Communautaire a duré quatre heures. Il fallait bien deux heures pour tenter de convaincre l'assemblée de voter pour la reprise de compétence de l'eau, une obsession chez l'édile Pierre Dufourcq. D'habitude, les dossiers sont ficelés, décidés et les documents préparatoires distribués au dernier moment sans que les présents ne puissent faire bénéficier leurs collègues de leurs réflexions constructives. A la première contrariété, tel un enfant capricieux, le président coupe court : « Bon, bon... On passe au vote ? ». Mais par la force de l'habitude, face au comportement systématiquement despotique de leur leader, les délégués ne mouftent plus ! « Ça ne changera rien, se plaisent-ils à dire en boucle et en privé ». Ils n'ont pas tort mais cette attitude contribue à entériner une situation inadmissible dans une « démocratie ». De là à faire délibérer dans la précipitation avec à l'appui, une présentation d'un pseudo-dossier fantaisiste, je salue bien bas le culot du président et de sa clique. Je le salue d'autant plus qu'il a réveillé un tiers de l'assistance qui a osé affirmer haut et fort leurs désaccords.

En attendant le numéro de la semaine prochaine, je vous laisse découvrir les autres points abordés lors de cette séance du 12 mai 2015.

Citoyennement Vôtre, Anne Andrée-Roche

**Séance communautaire du 12 mai 2015**

**Partie 1**

**1/ Construction d'un local technique communautaire à côté de la maison**

**de l'Enfance** : Validation de l'APD (avant-projet définitif).

Maitre d'œuvre : cabinet architecture Catherine et JF BATS de Dax.

**Estimatif**<sup>1</sup> des travaux : 308 550 €, incluant une plus-value : réalisation de *fondations semi-profondes* suite à l'étude du sol.

<sup>1</sup> *Estimatif employé comme nom commun dans le CR n'existe pas. Estimation sera utilisée par respect pour la langue française.*

Pierre Dufourcq : c'est une opération qui pourrait débiter en septembre.

– La plus-value a été chiffrée pour les fondations ?

Pierre Dufourcq : 26 000 € hors taxe. Ce secteur présente quelques difficultés quand on veut construire quelque chose de lourd dessus comme quand on a fait la Maison de l'Enfance. En se décalant, on pensait qu'on pouvait s'en dispenser mais on ne peut pas.

– Quelle est la surface du bâtiment qui va être construit ?

Pierre Dufourcq : ...

La secrétaire : Le programme avait été fait initialement sur des besoins... Je rappelle qu'à l'époque la maison des services devait se positionner à côté de la Maison de l'Enfance. Il y avait un cabinet qui avait fait un programme de base : maison des services et local technique. On est parti sur les besoins exprimés déjà dans ce programme auquel on est venu quand même compléter des besoins qui n'étaient pas répertoriés à l'époque mais qui ont été répertoriés depuis, notamment la chambre froide, nécessaire pour les portages des repas au niveau du CIAS pour que [le suivi de la chaîne du froid soit respecté]. Le tout faisait un bâtiment de 200 m<sup>2</sup> avec des m<sup>2</sup> alloués à du stockage administratif (Archives), à du stockage pour le matériel espaces verts (CIAS), du matériel qui pour l'instant, parce qu'on n'a pas la place sont stockés à Artassenx et d'autres communes, matériel de voirie plus la partie acheminement des véhicules de la communauté de communes, parties qui sont couvertes mais à l'extérieur au bâtiment.

On distingue grossièrement trois catégories de fondations :

**Les fondations superficielles** reposent sur le sol, ou s'y enfoncent très légèrement. La profondeur de ces fondations n'excède pas trois mètres. Dans le cas opposé, on parle de puits ou de pieux.

**Les fondations profondes** reportent les charges dues à l'ouvrage qu'elles supportent sur des couches situées à une profondeur variant de quelques mètres à plusieurs dizaines de mètres, lorsque le sol en surface n'offre pas une résistance suffisante.

**Une fondation semi-profonde** est un ouvrage intermédiaire d'une profondeur d'environ 3 à 6 m. Bien souvent, il s'agit de puits creusés à la pelle mécanique, sans qu'il soit nécessaire de faire appel à une entreprise spécialisée.

Donc on était sur une surface de 200 m<sup>2</sup> sur le bâtiment en lui-même et dans le coût total des travaux, il y a aussi cette plus-value liée à cette fondation car avant il y avait des [...] et des zones de stockages et donc dessous il y avait du remblai. Donc on a été obligé de faire une fondation semi-profonde. Mais il y a aussi l'enrobé sur l'extérieur pour que les camions puissent circuler autour du bâtiment. Un bâtiment sain et fonctionnel mais *le chauffage juste*

*pour la partie bureau et partie sanitaire et vestiaire.* Nos demandes se sont portées essentiellement sur des ouvertures permettant aux camions de manœuvrer. Il y a de nombreuses recommandations qui se portent essentiellement sur l'incendie. Les archives font partie de la zone régulée en température. C'est une pièce noire sans ouverture sur l'extérieur mis à part une porte avec du rayonnage à l'intérieur.

**Conservation des Archives** : Les archives communales ou intercommunales sont des archives publiques (art. L. 211-4 du Code du patrimoine), donc inaliénables et imprescriptibles. Elles sont placées sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat, représenté par le directeur des Archives départementales (art. L. 212-1 et L. 212-10 du Code du patrimoine). Le maire est responsable des archives de sa commune, civilement et pénalement. La conservation des archives fait partie des dépenses obligatoires de la commune, en particulier la reliure des registres d'état civil (art. L. 2391-2 du CGCT). Aucun document d'archives ne peut être détruit sans le visa du directeur des Archives départementales (art. L. 212-1 et 212-10 du Code du patrimoine).

Le local où sont conservées les archives doit être situé dans un bâtiment public, sécurisé et exclusivement réservé à cet effet. Ces locaux doivent respecter les normes suivantes : résistance au sol de la pièce (900 kg/m<sup>2</sup> pour des rayonnages fixes et 1300 kg/m<sup>2</sup> pour des rayonnages mobiles).

- température comprise entre 14° et 18°C pour les documents papiers (mais sans variation brusque).
- hygrométrie comprise entre 35 et 45% d'humidité relative pour les documents papiers (mais sans variation brusque).
- protection contre l'intrusion : fermeture à clef, protection des fenêtres, voire alarme.
- protection contre l'incendie : détection et extincteur.
- protection contre les risques d'infiltration et d'inondation : absence de canalisation dans le local, isolation des ouvertures, surélévation des rayonnages et éloignement par rapport aux murs extérieurs.
- protection contre la lumière : volets, filtres anti-UV, orientation des rayonnages perpendiculaires aux rayons du soleil.

Revel : les archives administratives, il n'y a pas des possibilités avec l'Alpi ? Ils ont des contrats intéressants. Ça évite de bouffer de la place, de penser à un bâtiment. Ça revient beaucoup moins cher.

Dufourcq : ça a déjà été évoqué par le passé.

*(Cause toujours, ça m'intéresse. Un peu de verbiage sur l'urgence du projet en passant un peu de pommade aux municipalités hébergeant gracieusement du matériel intercommunal. A voté, c'est gagné ! Qu'est-ce qu'on peut perdre comme temps en formalité comme réunir cette assemblée alors que les décisions sont déjà prises sans tenir vraiment compte des suggestions des délégués !)*

**Archiland** : Un projet pilote dans les Landes pour la mise en place d'une plate-forme d'archivage électronique. Notre département présentait ses objectifs, il y a deux ans. L'objectif est de mettre en place une plate-forme d'archivage électronique intermédiaire départementale et d'offrir aux institutions publiques landaises, un service centralisé permettant la dématérialisation complète de tous les documents, de les archiver mais également de gérer ces archives intermédiaires, leur délai de garde, leur tri, la destruction des documents après visa des Archives départementales... et l'envoi aux archives départementales pour l'archivage légal définitif.

On peut comprendre le sénateur Hervé Maurey quand il dit prudent : "L'archivage électronique sécurisé est encore une source d'incertitude pour les collectivités" tandis que le ministère de l'intérieur s'ouvre doucement à l'idée de dématérialiser les archives.

Mais d'abord qu'est-ce qu'un CLOUD ? Un nuage en anglais d'abord mais c'est aujourd'hui un moyen de stocker nos archives sur un serveur Internet. Google drive© est le plus connu pour les petits amateurs que nous sommes. Il nous permet par exemple de recevoir des gros paquets de photos de Tante Berthe partie en vacances à Hawaï avec son nouvel amant et plus sérieusement d'échanger des données importantes avec un client australien par exemple ou avec son collaborateur parti négocier un gros

contrat chez les chasseurs de têtes. C'est un gain de temps appréciable et le temps ... c'est de l'argent ; plus sûr et moins onéreux (voire gratuit quand on est débrouillard) que les services de la Poste. Ça permet aussi de stocker de l'information et d'éliminer l'inévitable coup de plumeau sur les rayonnages de votre bureau ! Génial.

Pour les gens sérieux, genre nos responsables politiques chargés de notre bien-être, il y a Numergy et Cloudwatt, deux boîtes qui offrent des services similaires à Archiland. Ce n'est pas landais mais c'est quand même français : Fondées en 2012, Numergy (SFR) et Cloudwatt (Orange) sont des « producteurs d'énergie numérique »

## 2/ Validation du projet de 352 colonnes enterrées et semi-enterrées pour les ordures ménagères

Le 2 avril 2015, le SICTOM a présenté le résultat de l'étude d'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées sur l'ensemble du territoire du Pays Grenadois. Ce projet vise l'amélioration du cadre de vie : suppression des nuisances olfactives et visuelles grâce notamment à la suppression du débordement des déchets à côté des plots dont le nombre sera moindre. Tout ça grâce à la grande capacité des colonnes... Espérons ! Des plots qui participeront à l'embellissement des bourgs ? La discrétion seule devrait satisfaire les habitants à qui nous ne pouvons que conseiller :

1/ de consulter les emplacements prévus sur leur commune qui ont reçu ce document

2/ une photo de ces containers dont on nous assure l'esthétique.

2/ de garder l'œil rivé sur l'avancée des travaux car pour éviter une canalisation d'eau ou de gaz, un plot (entendez un grand trou dans un premier temps et moins d'une semaine après, sécurité oblige un conteneur qui sent la rose... ou le lys blanc au choix !) est si vite déplacé devant chez vous.

Certaines communes devront acquérir quelques mètres<sup>2</sup> de terrain. Bascons et Le Vignau rencontrerait quelques difficultés à ce niveau. Le bornage va avec le foncier

mais le Sictom se serait engagé à participer à ces frais. L'aménagement autour de l'installation sera laissé à l'appréciation des communes. La version enrobage (goudronnée) aurait la préférence.

La communauté de communes mettra à la main à la poche pour la modique somme de 800 000 € TTC.



**Plastic Omnium**

**Entreprise retenue par le SICTOM**  
***Pose d'un container semi-enterré.***

– Le projet concerne aussi bien le bourg que la campagne ?

Dufourcq : Oui – Il faudra qu'un élu de chaque commune accompagne le technicien afin que les choses se fassent selon ce que l'élu souhaite et non le Sictom.

*(Bien raison le président !)*

Selon le calendrier prévisionnel, les travaux démarreraient en janvier 2016 et s'étaleraient sur dix mois.

## 3/ Projet Tourisme 2015

Le 6 mai 2015, le Conseil Régional a retenu la candidature déposée par le Marsan Agglo, les communautés de communes de Cap de Gascogne et du Pays Grenadois. Il versera ainsi des aides au niveau des investissements et du fonctionnement.

Pierre Dufourcq (se tournant vers le maire du Vignau) : Guy était présent, si tu veux en dire deux mots...

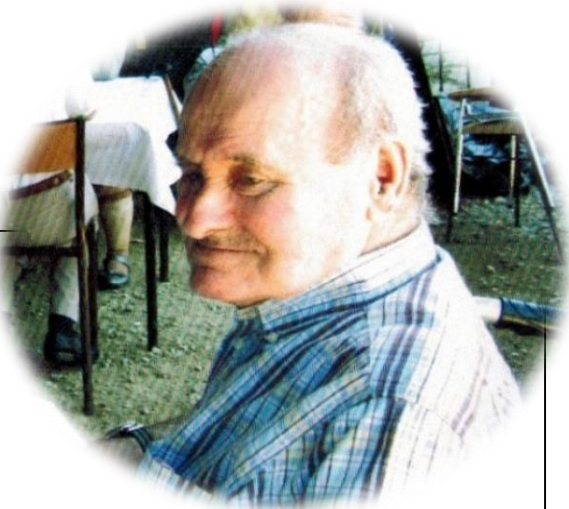
Guy Revel : il en ressort que c'est positif mais on a fait Grenade-Bordeaux et Bordeaux-Grenade pour 10 mn de présentation et 10 mn de questions. A l'heure où les techniques nouvelles permettent la vidéoconférence depuis de nombreuses années, on s'est étonné qu'on nous oblige à y aller en voiture, polluer, dépenser de l'argent etc alors que la vidéoconférence est la version la plus économique. On s'est posé la question : quand on va appliquer ça à la nouvelle région...eh ben ! Qui va partir de Grenade pour aller là-haut à Pétaouchnoc ? Il va falloir quand même que le Conseil Régional se modernise.

Né le 20 février 1933, Joseph Clavé dit Yoyo nous a quittés fin avril. Ancien président de la chasse, il joua dans sa jeunesse très longtemps au rugby à Grenade. Agriculteur, il travailla avec moi chez Lamothe, le négociant en engrais. Veuf prématurément, il a assumé seul l'éducation de mes deux jeunes frères. Qu'il repose en paix. Patrick Clavé, son fils ainé.

## 4/ Intervention d'un architecte-paysagiste.

La Direction départementale des territoires et de la mer propose aux territoires landais volontaires la mise à disposition gratuite d'un architecte et d'un paysagiste conseil pour des séances de travail pratiques de type « eductour », bien connu chez les professionnels du tourisme. Il s'agit de tester sur les responsables locaux, les infra-structures utilisées habituellement par l'ensemble des usagers et d'analyser les atouts et faiblesses d'un site urbain ou plus rural : fonctionnalité de l'espace, gestion économe du foncier, de préservation de l'environnement...

Cette intervention se déroulera entre le 17 et 18 juin prochain. Le bureau des maires arrêtera une liste de sites à étudier.



# Les Archives

Cybèle ne rime pas avec Poubelle, même si l'on nous promet que cette dernière sera si belle que le paysagiste conseil dont on nous promet les lumières, j'en suis persuadée, en restera sur le flanc de constater une esthétique aussi parfaite...

Si la Révolution française créa les Archives Nationales, l'idée de conserver les documents est née de la Civilisation sédentaire. Les Grecs confiaient les livres de filiation et les textes de lois à Cybèle, gardienne du Savoir et mère des dieux, dans son temple, le mètrôon désignant encore en grec moderne : service des archives.

Jusque-là, les prêtres de l'ancien régime veillaient à la bonne tenue des registres paroissiaux (ancêtre de l'état-civil) et ça ne rigolait plus depuis 1539. Fini les baptêmes trop bien arrosés, les prêtres devront s'appliquer à bien former leurs lettres puis petit à petit maîtriser l'art de l'écrit. Des erreurs et des approximations dans les noms et les filiations, il y en eut souvent mais qu'importe pourvu qu'on puisse sur la base de ces listes établir l'impôt. Ce grand gaillard de François 1<sup>er</sup> y tenait... à la levée des impôts. Un monarque restant un monarque, aime bien connaître l'état de son cheptel. Mais il se préoccupa également de laisser des traces de notre Histoire de France, celle-là même qu'on tente aujourd'hui de discréditer, de mauvaises réformes en réformes absurdes de l'éducation. Il fit créer la Bibliothèque Nationale (BNF pour ceux aiment les sigles !) avec l'esprit de laisser des traces de son temps et surtout de lui-même. Depuis, cette institution gère toutes les publications éditées en France, des tickets de rationnement, du catalogue Manufrance© aux Chroniques historiques (Entendez biographie bienveillante de nos rois).

Sous l'Ancien Régime, il n'existait pas d'organisation centralisée des archives mais seulement des dépôts particuliers dans chaque administration. Aujourd'hui, les données se croisent, les mauvaises langues dénonçant une forme d'inquisition dans la vie privée de l'individu, Big Brother ou Œil de Moscou selon vos sensibilités, le résultat étant le même.

Les Archives Nationales se répartissent actuellement sur trois sites :

L'hôtel de Rohan à Paris qui conserve depuis son installation en 1927 les minutes des notaires de Paris, abrite les archives publiques de l'Ancien Régime

Le site de Fontainebleau conserve les archives contemporaines et notamment, les archives électroniques.

Le site de Pierrefitte-sur-Seine inauguré le 21 janvier 2013, est le plus grand dépôt d'archives d'Europe. Il conserve les archives postérieures à la Révolution française et des archives d'origine privée (hors fonds spécifiques conservés à Fontainebleau).

Le Caran dans le quartier du Marais à Paris accueille dans ses différentes salles de lecture, le public intéressé par les documents d'archives. Vous pouvez aussi visiter le site Internet des Archives Nationales :

<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr/web/guest/site-de-fontainebleau>.

A noter :

- que les archives de l'Armée sont conservées à Vincennes.
- Que les archives départementales recèlent aussi des trésors pour les généalogistes et les fondus d'Histoire.

... De la mémoire orale à la mémoire écrite, on en a fait du chemin en 6000 ans ...

La Mésopotamie, berceau de la sédentarisation, bouleverse il y a plus de 6000 ans les vieilles habitudes des Hommes : fini le campement à la petite semaine et la litière de feuilles. Entre le Tigre et l'Euphrate, on s'embourgeoise avec l'établissement de la première ville (Ur). Avec elle, la solidarité entre les individus prend du plomb dans l'aile. Alors que l'idée de profit et la notion de propriété deviennent la préoccupation d'un petit nombre, les autres se contentent de survivre. Des millénaires plus tard, Jésus et Marx se heurteront à un mur d'incompréhension.

Une reconnaissance de dettes demeurant donc plus sûre que la mémoire défaillante du débiteur, les commerçants inventèrent l'écriture ; ou du moins, furent les premiers convaincus de son utilisation. Il ne restait plus guère que les maquignons sur les foires aux bestiaux pour conclure un marché en se tapant dans la main.

La société dès lors comprend qu'elle est obligée de conserver une trace de ses activités : textes de lois, rapports comptables...

La multiplication des documents écrits mena progressivement les Sumériens à rassembler ces textes à l'intérieur d'un même lieu physique. C'est le début des archives, au sens moderne du terme. Il suffira par la suite d'améliorer les supports. Guy Revel, suivi des autres délégués de la Communauté de communes sans aucun doute, reconnaitront avec le Tambour qu'aux tablettes d'argiles enfermées dans des cylindres de la même matière, les CLOUDs (archives informatisées) représentent un net progrès.

Dommage qu'Archiland soit né dans le « bastion réputé imprenable d'Emmanuelli », comme Dufourcq aime à qualifier le Conseil Départemental des Landes...

Anne Andrée-Roche

Son site : <http://tambour40270.e-monsite.com/>  
Sa page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Le-tambour-journal-citoyen-de-Grenade-sur-lAdour/686547318075272>  
05 58 79 28 60 ou [tambour40270@gmail.com](mailto:tambour40270@gmail.com)

**Tarifs 2015**  
**Adhésion : 25 €**  
**Abonnement : 5 €**

En vertu de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement « Ne pas jeter sur la voie publique »

"Je ne vous jette pas la pierre, Pierre, mais j'étais à deux doigts de m'agacer." Le père Noël est une ordure